

Comptabilité et Gestion

vincent de paul

Le technicien supérieur en comptabilité et gestion exerce sa mission au titre d'un « prestataire » pouvant être interne ou externe à l'organisation « cliente ». Sa mission globale consiste à prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour le compte de laquelle il agit au titre d'un prestataire extérieur. Ce BTS lui permet de se former aux nouvelles technologies utilisées en comptabilité et surtout d'élargir ses compétences au contrôle, à l'organisation ainsi qu'à la communication des informations de gestion.



Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

710 rue de l'Aulanière
ZI Courtine - 84000 Avignon
Tél 04 90 80 66 66
contact.cfc@vincentdepaul84.fr

www.vincentdepaul84.com

Pour qui ?

- Les titulaires d'un bac général S ou ES, d'un bac STMG spécialité Gestion-Finance, d'un bac professionnel spécialité Gestion-Administration
- Sont éligibles les salariés dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, de la VAE, du CPF monétisé et du CPF de Transition Professionnelle ...

Dans quelles entreprises ?

Cabinets comptables, cabinets de conseil ou d'audit, PME-PMI ou entreprise de plus grande dimension, services comptables du secteur associatif ou public.

Pour quelles missions ?

- Gestion comptable des opérations commerciales
- Gestion des relations avec les salariés et les organismes sociaux
- Gestion fiscale et relation avec l'administration des impôts
- Etablissement et contrôle des comptes, des documents et travaux de fin d'exercice Production et analyse de l'information financière
- Gestion de la trésorerie et du financement
- Calcul et analyse des coûts
- Prévision et gestion budgétaire
- Mesure et analyse de la performance
- Organisation du système d'information comptable et de gestion

Et après ?

- Insertion professionnelle.
- Poursuite d'études :
Tout diplôme de niveau 6 (bac +3)
 - DCG 2^{ème} année
 - Licences professionnelles en gestion

Quelles perspectives professionnelles ?

- Comptable unique d'une PME ou assistant comptable
- Comptable spécialisé d'un service (clients ou fournisseurs)
- Assistant collaborateur en cabinet conseil ou d'audit
- Gestionnaire de paie
- Assistant contrôleur de gestion

Comptabilité et Gestion

vincent de paul

Modalités d'inscription

- Téléchargement du dossier de candidature sur www.vincentdepaul84.com
- Etude du dossier scolaire
- Réunion d'information
- Entretien individuel (motivation, projet professionnel)
- Délai d'admissibilité de 2 à 4 semaines

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avis favorable
- Obtention d'un contrat en alternance
- Début de formation en septembre

LES



- Diagnostic sur le projet
- Aucun frais d'inscription pour les alternants
- Prise en charge des formations par les OPCO
- Devis personnalisé pour les personnes sans prise en charge
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (Réfèrent handicap : Laurent Trans ou Lucile Muller)
- Centre agréé TOEIC et certification Voltaire



Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

710 rue de l'Aulanière
ZI Courtine - 84000 Avignon
Tél 04 90 80 66 66
contact.cfc@vincentdepaul84.fr

www.vincentdepaul84.com

Chiffres clés



Mise à jour : novembre 2020

Organisation de la formation

Durée de la formation

- 1350 heures de cours minimum sur les 2 ans

Enseignement professionnel

- Contrôle et traitement des opérations commerciales
- Contrôle et production de l'information financière
- Gestion des obligations fiscales et des relations sociales
- Analyse et prévision de l'activité, analyse de la situation financière
- Fiabilité de l'information comptable et du SIC

Enseignement général

- Culture générale et expression
- Anglais (obligatoire)
- Mathématiques appliquées
- Culture économique juridique et managériale

Rythme de l'alternance

- 2 jours par semaine en cours au centre de formation sur deux ans

Suivi du parcours de formation

- 2 visites annuelles en entreprise du formateur référent
- 2 semaines d'examens blancs par an
- Un entraînement permanent aux épreuves orales professionnelles et linguistiques
- Évaluations semestrielles

Modalités de l'examen

Epreuves	Forme	Durée	Coefficient
E1.1 Culture Générale et Expression	Ecrite	4H00	4
E1.2 Anglais (obligatoire)	Orale	0H20	3
E2 Mathématiques appliquées	Ecrite	2H	3
E3 Culture économique, juridique et managériale	Ecrite	4H	6
E4 Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales			
E4.1 Etude de cas	Ecrite	4H30	9
E4.2 Pratiques comptables, fiscales et sociales	Orale	0H30	4
E5 Situations de contrôle de gestion et analyse financière	Orale	0H30	5
E6 Parcours de professionnalisation	Orale	0H30	5